



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 17 octobre 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<b>Budget Ordures Ménagères DM1</b>	
<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N° 2022 – 100</b> En exercice : 38 Titulaires présents : 29 Suppléants présents : 1 Pouvoirs : 6 Excusés : 2 Nombre de votants : 36	Le dix-sept octobre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Sauveur, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.  Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	EXCUSE		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN	SUPP	Gaël SUTY	Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	POUV	Isabelle FORMET	Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est dédié principalement à la cotisation des adhérents au Sytevom et au traitement des déchets. Sur 780 000 € inscrits, il a été liquidé la somme de 521 468 €. D'ici la fin de l'exercice il reste encore à mandater un trimestre de cotisations (122 000 €) et 6 mois de traitement des déchets estimés à environ 26 000 € par mois (156 000 €), soit 278 000 € au total. Ainsi, une augmentation arrondie à 20 000 € à l'article 658 (charges diverses de la gestion courante) est souhaitable.

Concernant le chapitre 012 (charges de personnel), les mouvements de personnel du service depuis le début de l'année 2022 et les absences prolongées de deux agents titulaires ont donné lieu à une rupture conventionnelle, d'une part et au remplacement des titulaires par du personnel intérimaire, d'autre part. Il est donc nécessaire d'augmenter ce chapitre à hauteur de 60 000 € dont la répartition des crédits serait de 40 000 € à l'article 6411 (salaire) et 20 000 € à l'article 6218 (autre personnel extérieur).

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>			
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022			
Objet	<b>Budget Ordures Ménagères DM1</b>		Délibération n°2022	100
			Page 2 sur 2	

Enfin, 5000 € ont été inscrit à l'article 673, chapitre 67 (charges exceptionnelles), à ce jour, 4 913 € ont été liquidés. Cet article porte sur les annulations de factures suite à des changements de situation. Il est donc nécessaire d'augmenter le chapitre 67 à hauteur de 2 000 €.

L'ensemble de ces modifications (82 000 €) sera compensé par une diminution de l'excédent qui s'élève à ce jour à 710 000 €.

Les crédits n'étant pas inscrits aux budgets primitifs 2022, la décision modificative ci-dessous est proposée :

- **BUDGET ORDURES MENAGERES**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Article	Intitulé	BP 2022	DM n°1	TOTAL BP 2022
<b>Chap 65 D</b>	658	Autres charges de gestion courante	780 000 €	20 000 €	<b>800 000 €</b>
<b>Chap 012 D</b>	6411	Charges de personnel	519 600 €	40 000 €	<b>579 600 €</b>
	6218			20 000 €	
<b>Chap 67 D</b>	673	Charges exceptionnelles	5 950 €	2 000 €	<b>7 950 €</b>

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	1 837 000 €	2 465 000 €
<b>Investissement</b>	724 000 €	724 000 €
<b>Budget Total</b>	<b>2 561 000 €</b>	<b>3 189 000 €</b>

**Décision**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget Ordures Ménagères
- **AUTORISE** Monsieur le Président ainsi que le Trésorier de la CCPLx chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Ainsi délibéré et signé

Le Président

Jacques DESHAYES

